



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des agriculteurs liée à la multiplication des contraintes

Question écrite n° 24856

Texte de la question

M. Pierre Vatin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la dégradation continue de la situation des agriculteurs liée à la multiplication des contraintes. Des contraintes telles que l'interdiction de produits phytosanitaires sans solutions, la suppression des remises, des rabais ristournes, la séparation du conseil et de la vente, l'augmentation de la redevance pour pollutions diffuses, les taxes *antidumping* sur les importations de solution azotée, l'interdiction des substances aux modes d'actions identiques aux néonicotinoïdes dans une conjoncture de sécheresse et de prix bas ne fait qu'accentuer le désarroi des agriculteurs. Le lancement par le Gouvernement d'une consultation publique sur des zones de non-traitement obligatoires n'a fait que renforcer la stigmatisation des agriculteurs et nier la réalité locale car elle semble être en opposition avec les chartes riveraines, pourtant prévues par la loi « EGALIM ». Les céréaliers s'engagent résolument dans la transition agroécologique et attendent de l'État de l'accompagnement et non des sanctions et encore moins des mesures contribuant à entretenir le climat délétère actuel. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin d'apaiser les tensions et permettre aux agriculteurs de travailler dans un climat serein.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Vatin](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24856

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2019](#), page 10424

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)